



# Mairie de Boubiers

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN

## COMMUNE DE BOUBIERS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame LEVESQUE, Maire

**Présents** : MS et MMES les conseillers municipaux : Sophie LEVESQUE, Maire, Jean-Christophe DESCHAMPS, Cyrille ROUSSEAU, Elisabeth GUÉRIN (présente à partir de 21h00), Hélène SCHMIDT, Dominique MARIE, Sébastien ALLE, Céline BERTHO, Ivan KOZA, Stéphane TIERCE.

**Absents excusés** : Aurélie COLLAINTIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe DESCHAMPS

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 03 septembre 2020. Aucune remarque n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

#### **1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AGRANDISSEMENT DU PARKING DEVANT L'ÉCOLE**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'effectuer l'agrandissement du parking devant l'école pour éviter que les véhicules se garent devant les habitations lors de l'arrivée et du départ des enfants de l'école.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire ces travaux au budget communal 2020 et de demander une subvention au Conseil Départemental sur base du devis de l'entreprise suivante :

- L'entreprise HARROIS pour un montant de 3 266.83 € HT soit un total de travaux de 3 920.19 € TTC

#### **Plan de Financement retenu par le Conseil Municipal :**

- Montant HT des travaux	3 266.83 €
- Conseil Dép. de l'Oise (37 %) :	1 208.72 €

#### **2. ACCEPTATION D'UN LEGS POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE**

Suite au décès de Monsieur Bernard LEVESQUE, Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il a manifesté sa volonté, par acte notarial, de léguer la somme de 50 000 € pour la rénovation de l'église de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le legs de 50 000 € réalisé par Monsieur Bernard LEVESQUE et le montant sera versé sur les comptes de la mairie et sera affecté spécifiquement aux travaux de rénovation de l'église.

### **3. GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE ET SES COMMUNES MEMBRES**

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque communes adhérentes, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant l'intégration de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;  
Considérant autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération n°34 du 20/11/2019 autorisant Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Le Maire explique qu'il est nécessaire, au vu des articles 8 et 14 de modifier la durée de la convention constitutive, afin que celle-ci soit en adéquation avec la garantie de parfait achèvement du marché de travaux de voirie ;

La commune de Courcelles-les-Gisors a également manifesté sa volonté d'adhérer au groupement de commandes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'intégration de la commune de Courcelles-les-Gisors à la convention constitutive du groupement de commandes,
- ACCEPTE les modifications des articles 8 et 14 de la convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commande de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle

### **4. TRANSFERT DU PLUI DANS LE CADRE DE LA LOI ALUR DU 24 MARS 2014.**

Vu la Loi ALUR du 24 mars 2014 qui a prévu le transfert de la compétence PLUi aux EPCI à fiscalité propre ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVT du 29 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire refuse le transfert de la compétence PLUi à la CCVT;

Suite au renouvellement de l'organe délibérant, une nouvelle période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020 s'ouvre pendant laquelle les communes qui le souhaitent peuvent s'opposer au transfert automatique du PLUi vers la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- REFUSE le transfert de la compétence PLUi à la CCVT.

## **5. INDEMNITE DE CONFECTION DU BUDGET AU COMPTABLE**

Le Conseil décide d'attribuer à Madame Valérie LEDRU, Trésorière de Chaumont en Vexin, le versement de l'indemnité de confection du budget au comptable. Elle s'élève à la somme brute de 30,49 €.

## **6. CONTRAT DE SAUVEGARDE EXTERNALISÉE DES DONNÉES PAR L'ADICO**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil que l'ADICO fournit à la collectivité un service de sauvegarde externalisée des données et qu'il faut augmenter la capacité de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat de sauvegarde externalisée des données par l'ADICO.

## **7. POINTS TRAVAUX**

**Église** : Madame le Maire informe les membres du Conseil que les travaux avancent bien et dans les délais prévus. En plus des aides de l'Etat, nous avons obtenu pour les 2 tranches de travaux de travaux :

-180 K€ par le Conseil Départemental de l'Oise

-131 K€ par le Conseil Régional des Hauts-de-France

Par ailleurs, la DRAC nous a envoyé l'arrêté d'accord d'autorisation de travaux en date du 16/09/2020 pour la restauration des 3 statues classées.

**Voirie** : Monsieur TIERCE informe les membres du Conseil que l'entreprise AMG pourra commencer les travaux pour la création des 2 bateaux : rue du Beau Chenaux d'ici la fin de l'année.

**Aire de jeux** : Monsieur ROUSSEAU avise les membres du Conseil que le commercial initial de la société HUSSON est parti. Son remplaçant est venu sur place et a fait un nouveau devis qui est plus cher que le précédent. Monsieur ROUSSEAU est en discussion avec la société HUSSON, cette dernière recherchant d'autres sous-traitants pour l'installation de l'aire de jeux. Les travaux sont reportés au printemps 2021.

**École – transports** : Madame le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il a y eu une modification de l'arrêt de bus de l'école et qu'un arrêté a été fait en ce sens, en même temps que tous les autres arrêts de bus. Madame TIBERGHIE (Direction départementale des transports scolaires et interurbains-Conseil régional) viendra effectuer un contrôle dès que les panneaux C6 seront installées à l'arrière des marquages au sol jaunes des arrêts de bus.

Concernant les arrêts de bus, il semble que le car pour les collégiens se serre sur la droite pour laisser passer les voitures, ce qui est dangereux pour les jeunes usagers. Madame le maire informe la région pour qu'elle fasse le nécessaire auprès du transporteur.

### **Ecole-travaux :**

Le grenier du logement de l'école va être vidé pour pouvoir ensuite procéder à l'isolation par le sol. Quelques travaux de réfection de toiture sont prévus.

## **8. POINTS SUR LA SÉCURITÉ DES ENTRÉES DU VILLAGE**

Madame le Maire rappelle qu'un travail a déjà été effectué à ce sujet avec le Conseil précédent et suggère la mise en place d'un nouveau groupe de travail pour étudier la mise en sécurité des entrées du village.

Une première réunion de travail aura lieu le samedi 7/11/2020 à 10h00 pour un retour lors du conseil municipal de 17/11/2020.

## **9. POINT VIDÉO PROTECTION**

Monsieur ALLE fait le point sur le projet de vidéo protection. Une première réunion a eu lieu avec le référent sureté de l'Oise. Monsieur ALLE conseille de faire le choix de caméras fixes et de haute définition, car plus fiables et de meilleure qualité. Le coût de chaque caméra est estimé à 5 000 €, pose et connexion comprises. La commune peut prétendre à une subvention pour celles-ci. Une présentation plus détaillée sera faite lors du conseil municipal du 13/11/2020.

Madame le maire informe aussi de la possibilité de mettre en place la participation citoyenne (ex-« voisins-vigilants ») sur le territoire de la commune. Elle propose d'inviter le Major Deroy, lors d'un prochain conseil municipal pour expliquer le dispositif.

## **10. POINTS FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

Noël des enfants : Madame le Maire soumet l'idée aux membres du Conseil de faire un goûter derrière la mairie pour la remise des cadeaux par le Père Noël avec une collation chaude. Le Conseil est unanime avec cette idée.

Repas des aînés : Monsieur MARIE s'est renseigné auprès des personnes concernées sur leurs attentes et la moitié des personnes souhaitent participer à ce moment festif. Madame la maire propose, si les conditions sanitaires le permettent, d'organiser plutôt un goûter-spectacle pour garder la distanciation entre personnes. Madame BERTHO a fait une pré-réservation auprès de Kit le Troubadour pour le dimanche 13 décembre après-midi.

## **11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur DESCHAMPS informe les membres du Conseil qu'il a assisté à une visio-conférence ce jour sur la mise en œuvre du recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021 ainsi que les instructions spécifiques pour la collecte compte tenu du contexte sanitaire.
- Monsieur DESCHAMPS informe les membres du Conseil que les élections départementales (cantonales) et régionales auront lieu en même temps en mars 2021. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle qui pourrait perdurer dans les prochains

mois, Monsieur DESCHAMPS préconise l'utilisation de la salle des fêtes pour organiser ce double scrutin.

- Monsieur TIERCE suggère la mise en place d'un abris bus sur la place du village pour mettre les enfants à l'abri des intempéries. Madame le maire lui propose de faire un projet de lieu et de coût à présenter lors d'un prochain conseil.
- Pour donner suite à la demande de Monsieur ROUSSEAU concernant la remise en état du terrain de pétanque derrière la mairie, Monsieur MARIE informe le Conseil qu'il s'est chargé de refaire l'entourage du terrain de pétanque et que la mise en place du sable sera effectuée au printemps prochain.
- Madame Bertho, rappelle que nous payons une ligne téléphonique inutilisée tous les mois pour la salle de fêtes. Madame la maire se renseigne sur les obligations d'un ERP d'avoir une ligne téléphonique. Sans obligation, cette ligne sera supprimée.
- Monsieur Marie signale que, suite aux passage des encombrants, certains trottoirs n'ont pas été nettoyés par les riverains. Madame le maire propose de le rappeler lors du prochain passage
- Madame Guerin informe qu'un nouveau contrat a été signé avec Ciné rural pour 7 films sur 2021. Les date sont été programmées.

**Le maire, après avoir demandé aux conseillers s'ils n'avaient plus d'observations ou de suggestions, déclare la séance levée à 23h00.**

**Le prochain conseil se tiendra le mardi 17 novembre 2020 à 20h30 à la salle des mariages.**